

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
59e séance
tenue le
vendredi 16 mai 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 59e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.59
30 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/51/873)

1. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), présentant le rapport figurant dans le document A/51/873, qui expose en détail ce qui avait été accompli à la fin du premier trimestre de 1997 en ce qui concerne la réforme de la gestion à l'Organisation des Nations Unies, dit que le processus de réforme est bien avancé et que d'autres suggestions concernant la gestion des structures organisationnelles et intergouvernementales seront formulées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il doit présenter en juillet.

2. L'on constate une convergence de vues surprenante en ce qui concerne les problèmes qui se posent et les solutions à y apporter, qui sont notamment une plus grande transparence, une meilleure utilisation des ressources, un renforcement de l'obligation redditionnelle des directeurs de programmes, une simplification des processus et un recours accru à l'informatique. La tâche qui incombe au Secrétariat est de trouver le moyen de mettre en oeuvre ces solutions. L'approche qu'il a adoptée comporte six volets : détermination d'objectifs clairs; participation des intéressés, examen des processus de travail; mesure des performances; recours à la technologie; et recherche de résultats.

3. Il importe au plus haut point, si l'on veut que les efforts de réforme de la gestion soient couronnés de succès, de bien comprendre ce que l'Organisation essaie de réaliser. L'Assemblée générale et le Secrétaire général ont lancé le processus en fixant des objectifs très clairs mais difficiles. Le Secrétariat a été invité à réduire le budget tout en réalisant tous les programmes prescrits ainsi qu'à accroître le pourcentage des ressources allouées aux programmes. Le Secrétariat a été invité aussi à réduire la longueur et le nombre des documents et à améliorer la diffusion de l'information auprès des Etats Membres, en particulier en réduisant la documentation sur papier de 25 %.

4. Ces objectifs ont défini une orientation claire et constituent l'aune à laquelle les performances de l'Organisation seront mesurées. Le Secrétaire général a annoncé que les ressources allouées aux programmes sociaux et économiques devraient être accrues en réduisant d'un tiers les autres types de dépenses. Il appartient évidemment aux Etats Membres de déterminer comment les ressources seront réaffectées lorsque le Secrétariat aura identifié le moyen de les dégager. Réduire les dépenses non affectées à des programmes à un niveau nettement inférieur à 38 % constitue manifestement un pas dans la bonne direction. Le Secrétariat analyse actuellement les moyens de réduire les dépenses non allouées à des programmes. Le rapport qui sera présenté en juillet contiendra des propositions sur la manière dont ces ressources pourraient être réaffectées à des programmes de développement économique et social.

5. Le deuxième élément qui revêt une importance capitale consiste à faire participer à l'opération les intéressés, c'est-à-dire les fonctionnaires et les directeurs de programmes de l'Organisation et leurs supérieurs. L'on a commencé à dispenser une formation renforcée à la gestion dans les limites des ressources

disponibles, et d'autres ressources seront demandées à cette fin pendant l'exercice biennal à venir. Les équipes de fonctionnaires qui ont obtenu des résultats ont été dûment récompensées. En tout, 213 projets avaient été menés à bien à la fin du premier trimestre de 1997, et plus de 450 projets avaient été lancés et étaient en cours de réalisation par les fonctionnaires et les directeurs de programmes. Le Secrétaire général a fixé comme objectif pour la fin de l'année 400 projets achevés et a demandé au Secrétariat de mettre un accent encore plus marqué non seulement sur la productivité mais aussi sur l'efficacité et le service fourni aux Etats Membres.

6. S'agissant du troisième volet du programme de réforme, l'Organisation a entrepris d'examiner ses méthodes de travail dans le domaine des ressources humaines afin d'améliorer les produits et de les réaliser plus économiquement et de tenir les directeurs de programmes responsables des résultats obtenus. Des équipes de fonctionnaires étudient systématiquement comment l'Organisation s'acquitte de ses tâches. Une équipe a analysé la manière dont un soutien informatique est fourni pour les réunions; elle a constaté qu'il serait beaucoup plus efficace et économique, et aussi plus commode d'équiper chaque salle de conférence d'un ensemble de matériel standard et que les services de planification des réunions devraient pouvoir s'adresser à un service unique pour tous leurs autres besoins en matière d'informatique. Cet ensemble de matériel standard sera installé dans trois salles de conférence avant la fin mai et dans toutes les autres avant la fin de l'année. Une deuxième équipe a analysé le système de la valise diplomatique des Nations Unies et étudie actuellement la possibilité d'utiliser des codes à barre pour le courrier ainsi qu'un nouveau processus qui permettrait aux usagers d'expédier le courrier plus rapidement tout en permettant de vérifier plus facilement les frais d'affranchissement.

7. En ce qui concerne la mesure des performances, l'Organisation s'emploie à tirer les enseignements voulus de l'expérience acquise par les gouvernements nationaux et les autres organisations internationales et, lorsqu'il y a lieu, compare ses résultats aux leurs. Les Etats Membres ont fait l'apport de leurs connaissances et de leur expérience pour faciliter la réalisation de cet objectif. Des méthodes de mesure exacte des performances sont actuellement introduites, et l'on s'attache à responsabiliser davantage les directeurs de programmes de l'obtention de résultats spécifiques. Ainsi, par exemple, l'Administration postale des Nations Unies en Europe s'est fixé pour objectif d'accroître ses recettes de 10 % au cours des trois prochaines années et d'élargir ses campagnes de promotion des timbres des Nations Unies dans six à 18 pays. Il doit être lancé en 1997 trois projets pilotes qui sont tous trois fondés sur une délégation accrue de pouvoirs et sur une plus grande latitude d'action, dans les limites imposées par les règles et les ressources existantes, en contrepartie d'une plus grande responsabilité pour les résultats obtenus. Les responsables de ces projets pilotes devront accroître le pourcentage des postes de la catégorie des administrateurs pourvus par des femmes ainsi que le pourcentage de nouveaux fonctionnaires recrutés parmi des pays non représentés ou sous-représentés.

8. La technologie s'avère être un allié puissant du changement : elle offre à l'Organisation d'énormes possibilités de s'acquitter plus efficacement et plus économiquement de sa mission. Tous les Etats Membres de l'Organisation ont actuellement accès à l'information par le réseau Internet, qui a des incidences particulièrement importantes pour le monde en développement. De plus, Internet

transforme peu à peu la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses tâches. La nouvelle page d'accueil de l'ONU reçoit actuellement plus d'un million de visites par semaine. Partout dans le monde, l'on consulte la page de l'ONU pour s'informer sur le développement, la sécurité, les droits de l'homme, le droit international et l'environnement. Avant la fin du mois de juin, toutes les missions à New York seront reliées à la page d'accueil de l'ONU et pourront avoir accès par Internet à tous les documents de l'Organisation au moyen du système à disque optique. Avant la fin de l'année, toutes les missions à Genève et à Vienne y seront également reliées. Si toutes les missions à New York ont désormais accès aux documents de l'ONU par Internet, c'est grâce aux efforts du Groupe de travail sur l'informatique, et les résultats obtenus montrent ce que l'on peut accomplir lorsque le Secrétariat et les Etats Membres collaborent pour atteindre un objectif clairement défini.

9. L'informatique est essentielle à la gestion de toute organisation. C'est pourquoi le Système intégré de gestion (SIG) a été créé, et il modifie peu à peu les méthodes de travail de chacun. Au moins 11 lieux d'affectation du monde entier utilisent actuellement les facilités offertes par le SIG. La gestion du personnel est lourdement tributaire de ce système, non seulement à New York et dans les autres lieux d'affectation, mais aussi dans les institutions spécialisées. La communauté internationale a reconnu la contribution que le SIG a apportée à l'amélioration de la gestion.

10. Des progrès ont été accomplis aussi en ce qui concerne les communications internes. Ces derniers mois, le nombre de fonctionnaires ayant accès à Internet a quadruplé, et le nombre de connexions au réseau de courrier électronique a augmenté de 40 %. L'explosion de l'informatique profite clairement aux délégations de même qu'au Secrétariat. Elle exigera aussi des investissements pour veiller à ce que l'infrastructure de l'Organisation soit à la hauteur de ce que l'on attend d'elle.

11. Enfin, et c'est là le point le plus important, le Secrétariat concentre tous ses efforts sur les mesures à prendre pour faire en sorte qu'il puisse obtenir des résultats. Ensemble, ces efforts doivent aboutir à une organisation plus efficace et plus productive. Par exemple, il a été réalisé en 1996 au titre du budget ordinaire et des ressources extra-budgétaires des économies estimées à 30 millions de dollars au moins. En 1997, sur la base des estimations fournies par les directeurs de programmes, le Secrétariat compte économiser 100 millions de dollars. Ces économies reflètent les coupes budgétaires prescrites, les économies réalisées sur des crédits ouverts mais non dépensés et les dépenses qui ont été évitées. Par exemple, le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point de nouvelles méthodes pour transporter son matériel dans différentes régions du monde : il a commencé à affréter tout un navire pour une période déterminée, ce qui lui permet de déplacer du matériel vers des destinations multiples. Ainsi, il a été réalisé une économie de 21 millions de dollars sur les frais de transport du matériel de l'ONU. L'on étudie actuellement d'autres moyens d'expédier le matériel, notamment en regroupant les expéditions avec d'autres organismes des Nations Unies. En outre, en 1996, le Bureau de la gestion des ressources humaines a économisé 25 000 dollars dans le cadre d'un projet pilote de recours à la vidéo conférence pour les examens oraux et les entrevues. Des économies de 50 000 dollars sont escomptées en 1997, et des économies plus importantes encore en 1998-1999. D'autres départements ont recours à la même technologie pour

faire des économies et mieux se tenir en contact avec les bureaux et les programmes hors siège.

12. Il ne s'agit pas simplement de réduire les coûts. Le Secrétariat s'emploie également à améliorer son efficacité et sa productivité. A cet égard, la Section des traités du Bureau des affaires juridiques s'est vu confier par l'Assemblée générale la tâche formidable de réduire le retard de huit ans accumulé dans la publication des volumes du Recueil des traités et de permettre la consultation du recueil sur Internet et ce malgré une réduction de 15 % des effectifs. Les résultats ont été impressionnants et montrent que les technologies novatrices permettent d'améliorer la qualité des services fournis. En outre, l'accès au Recueil des traités des Nations Unies ne cesse de s'élargir aussi bien dans les pays développés que dans le monde en développement. La Section des traités vendait 400 exemplaires par an du Recueil au public, mais son site Internet reçoit aujourd'hui 2 500 consultations par semaine.

13. Par ailleurs, les liquidités de l'Organisation sont aussi mieux gérées. Par exemple, au lieu d'acheter des quantités modestes de devises à des banques auto-standard, l'Organisation regroupe désormais ses achats de devises et les négocie désormais dans de meilleures conditions, ce qui a permis d'économiser 510 000 dollars.

14. Le Département des affaires politiques a réduit le nombre de ses réunions et a ainsi économisé 188 000 dollars; en outre, il a amélioré la publication de son Annuaire du désarmement et a réduit la longueur du volume de 40 %. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rationalisé ses rapports de gestion interne, ce qui lui a permis non seulement d'économiser 175 252 dollars par an, mais aussi de produire des rapports de meilleure qualité à l'intention aussi bien de l'administration que des donateurs. L'Office des Nations Unies à Genève a automatisé à la fois le travail du Bureau des services chargés de la gestion financière et ses systèmes de sécurité et a ainsi économisé 2,2 millions de dollars au total pendant l'exercice biennal en cours. Il a également externalisé la gestion des bâtiments et prévoit que ce changement se traduira par une économie de 1 155 000 dollars. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et une deuxième série d'examen de l'efficacité et de la productivité sera lancée au moment opportun.

15. M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souhaiterait entendre l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de l'impact sur l'exécution des programmes des mesures d'économie exposées dans le rapport.

16. Mme PEÑA (Mexique) pense elle aussi que le CCQAB devrait avoir la possibilité de commenter le rapport figurant dans le document A/51/873 et demande s'il serait possible de tenir des consultations officielles au sujet du rapport étant donné que celui-ci lui inspire un certain nombre d'observations et de doutes.

17. Il est surprenant que le document dont la Commission est saisie ait été distribué à la presse et même rendu public avant d'être officiellement présenté aux Etats Membres. Pour une large part, les informations figurant dans le rapport semblent contenir des éléments que l'on s'attendrait à trouver dans un rapport sur l'exécution du budget. Le Secrétariat devrait publier un rapport

sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1996-1997 dès que possible étant donné qu'un tel document serait très utile pour évaluer le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 qui doit être présenté bientôt.

18. Enfin, la délégation mexicaine souhaiterait savoir à quelle date elle peut compter recevoir un document de séance contenant les réponses écrites qu'il a été promis de donner aux questions posées à la 53e séance de la Commission.

19. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) considère elle aussi qu'il serait bon d'entendre l'avis des experts du CCQAB et appuie la demande de la représentante du Mexique tendant à ce que des consultations officieuses aient lieu au sujet du rapport contenu dans le document A/51/873. La délégation cubaine regrette elle aussi que le document en question ait été communiqué à la presse et au public sans que l'Assemblée générale ait eu son mot à dire. Enfin, la délégation cubaine n'a toujours pas reçu du Secrétariat de réponse claire au sujet de la date à laquelle il a l'intention de publier le rapport sur l'impact des mesures d'économie approuvées sur la mise en oeuvre des activités et des programmes prescrits, comme stipulé au paragraphe 11 de la partie II de la résolution 20/214 de l'Assemblée générale.

20. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) souhaiterait savoir si l'objectif consistant à réaliser des économies de productivité de quelque 100 millions de dollars en 1997 au titre du budget ordinaire et des ressources extra-budgétaires sera reflété dans les documents budgétaires relatifs à l'exercice biennal en cours et à l'exercice biennal à venir et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

21. M. MOKTEFI (Algérie) appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et partage les préoccupations exprimées par les autres délégations concernant la manière dont le rapport contenu dans le document A/51/873 a été communiqué à la Cinquième Commission. S'il importe d'établir un dialogue dynamique entre les Etats Membres et le Secrétariat, ce dialogue doit suivre les procédures établies, dont la principale est la nécessité d'informer les Etats Membres des faits nouveaux avant de les porter à la connaissance de tiers. La délégation algérienne souhaiterait également savoir si l'on s'attache à transformer la culture de gestion de l'Organisation.

22. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) appuie les demandes formulées par les autres délégations tendant à ce que le document que la Commission examine soit soumis au CCQAB pour analyse plus approfondie. Il est surpris aussi de la façon dont est présenté le document A/51/873, qui ressemble à une annexe à un rapport traditionnel sur l'exécution du budget.

23. M. ATIYANTO (Indonésie) dit que sa délégation, eu égard à l'importance et à la portée du rapport, appuie la demande tendant à ce que le document soit examiné par le CCQAB.

24. M. HANSON (Canada) fait observer que le document à l'examen consiste en une lettre dans laquelle le Secrétaire général décrit les mesures qu'il a adoptées de sa propre initiative. Si le rapport contient des recommandations qui appellent une décision de l'Assemblée générale, il est approprié de le soumettre au CCQAB; dans le cas contraire, la Commission peut fort bien poursuivre l'examen de la question.

25. M. MANLAN (Côte d'Ivoire) fait valoir qu'étant donné que les informations figurant dans le document à l'examen ont déjà été communiquées aux ambassadeurs lors d'une réunion d'information antérieure, rien ne devrait s'opposer à ce qu'il soit soumis à l'examen du CCQAB. La délégation ivoirienne regrette l'irrégularité de procédure qu'a apparemment commise le Secrétariat.

26. M. ARMITAGE (Australie) ne sache pas que le rapport appelle une décision spécifique de l'Assemblée générale dans la mesure où il décrit simplement ce qu'a entrepris le Secrétaire général de sa propre autorité. Il importe d'établir une distinction entre les mesures qui relèvent clairement des prérogatives du Secrétaire général et celles qui exigent des consultations et qui appellent une décision des Etats Membres. Il n'est donc pas certain que le rapport doive être examiné par le CCQAB.

27. Le PRESIDENT fait observer que s'il était si simple d'établir une distinction entre les mesures qui relèvent de l'autorité du Secrétaire général et celles qui exigent une consultation des Etats Membres, il ne serait pas nécessaire pour la Commission d'attendre un rapport du Secrétaire général adjoint.

28. M. WATANABE (Japon) souhaiterait avoir des éclaircissements sur le statut du rapport à l'examen et sur sa relation avec le plan-cadre pour l'exercice 1998-1999.

29. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande) déclare que le rapport décrit les économies réalisées et les gains de productivité réalisés dans les opérations du Secrétariat, et demande pourquoi le Comité consultatif devrait être invité à formuler des commentaires au sujet d'économies et de gains de productivité déjà réalisés.

30. Mme CAIRNS (Royaume-Uni) appuie pleinement les déclarations faites par les représentants du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

31. Mme PEÑA (Mexique) déclare que si le Secrétariat peut, dans différents contextes officieux, exposer les réformes qu'il a l'intention d'introduire, l'Organisation en tant que telle doit examiner ces mesures dans le cadre d'un organe intergouvernemental. La délégation mexicaine a demandé que la Commission ait la possibilité d'examiner le rapport lors de consultations officieuses, considérant que différents aspects du rapport ne sont pas clairs ou appelleront en tout état de cause une décision de l'Assemblée générale.

32. M. SIAL (Pakistan) dit que sa délégation a particulièrement relevé la section III du rapport et ajoute que, compte tenu de l'importance qu'il y a à assurer une utilisation optimale des ressources, il faudrait accorder une attention spéciale aux nombreuses irrégularités comptables qui persistent.

33. M. IVANOV (Bulgarie) estime qu'il ressort du rapport que des progrès considérables ont été accomplis sur la voie des réformes. La délégation bulgare n'a pas d'objections à opposer à ce que le CCQAB examine le rapport, mais cet examen ne paraît pas véritablement nécessaire.

34. M. BISTA (Népal) pense que, pour régler la question, il faudrait avoir l'avis du Secrétaire général adjoint sur le point de savoir si le rapport

contient ou non des recommandations qui appellent une décision de l'Assemblée générale.

35. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) fait valoir que plusieurs éléments du rapport peuvent exiger l'approbation des Etats Membres. Par exemple, elle voudrait avoir des éclaircissements sur la question de savoir si les réunions qui ont été supprimées au Département des affaires politiques sont des réunions internes ou des réunions avec des Etats Membres. De même, la documentation inutile que doit réduire le Bureau des services de conférence porte-t-elle uniquement sur des documents internes du Secrétariat ou comprend-elle également des documents demandés par les Etats Membres? La délégation cubaine est de plus en plus convaincue que le CCQAB devrait évaluer les mesures exposées dans le rapport.

36. M. FATTAH (Egypte) déclare que sa délégation appuie la position du Groupe des 77 et de la Chine, à savoir que le rapport devrait être examiné par le Comité consultatif. Comme la Commission doit bientôt commencer à discuter du nouveau budget et étant donné l'importance que le contenu du rapport présente pour ce débat, il est clair que la Commission doit recevoir l'avis des experts du CCQAB. La délégation égyptienne ne voit aucune raison de faire preuve de sélectivité dans les documents qui sont soumis au CCQAB pour examen, spécialement si l'on considère que le rapport en question a été publié comme document officiel de l'Organisation.

37. Mme REKKERS (Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, fait observer que la lettre du 21 avril 1997 que le Secrétaire général a adressée au Président de l'Assemblée générale décrit les mesures d'amélioration de l'efficacité qui ont été introduites ou qui sont adoptées sur l'initiative du Secrétaire général dans l'exercice de ses prérogatives. Comme le rapport ne contient aucune recommandation qui appellerait une décision de l'Assemblée générale, il n'est nécessaire ni de le soumettre à l'examen du CCQAB, ni de mener des consultations officielles.

38. Mme SHENWICK (Etats-Unis d'Amérique) souhaiterait savoir si le montant de 100 millions de dollars représente des économies réalisées sur le budget de l'exercice biennal 1996-1997 et si ce montant a déjà fait l'objet d'un rapport ou le sera dans les prévisions révisées du budget en cours. Ces économies ne doivent pas être traitées comme un poste distinct en dehors du contexte budgétaire. Cette approche serait contraire au règlement financier de l'Organisation.

39. M. HANSEN-HALL (Ghana) considère que la question de savoir comment les économies et les autres résultats ont été réalisés revêt une importance capitale et doit être analysée attentivement. Le rapport correspondant devrait par conséquent être soumis au CCQAB pour examen de sorte que celui-ci puisse formuler des recommandations à l'intention de la Cinquième Commission. Il serait bon aussi d'avoir des discussions officielles sur la question.

40. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que sa délégation ne peut pas prendre position sur le document tant qu'il n'aura pas été analysé par le CCQAB. Le rapport ressemble à un des documents de propagande qui sont diffusés en dehors de l'Organisation et est très différent des documents qui sont soumis à un organe politique pour permettre aux Etats Membres de prendre une décision. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que les rapports soient présentés de

manière neutre sans formuler d'opinions à l'avance. Les Etats Membres doivent avoir l'occasion d'exprimer leurs vues sur les réformes qui ont été entreprises.

41. M. MIHUT (Roumanie) souscrit à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Soumettre le rapport au CCQAB équivaldrait à remettre en question les pouvoirs que les Etats Membres ont déjà délégués au Secrétaire général.

42. Mme PEÑA (Mexique) déclare que les pouvoirs accordés au Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation n'interdisent pas aux Etats Membres de veiller à ce qu'il applique leurs décisions ni de contrôler comment il le fait. Comme le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance du dialogue entre le Secrétariat et les Etats Membres, ne pas donner à la Commission la possibilité d'exprimer ses vues au sujet du rapport reviendrait à un monologue.

43. M. ELMONTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) ne pense pas que soumettre le rapport au CCQAB signifie que les Etats Membres mettent en doute les capacités du Secrétaire général. Cela aurait plutôt pour effet de renforcer son rôle. M. Elmontasser souscrit à toutes les raisons invoquées pour que le rapport soit soumis au CCQAB, et en particulier la résolution par laquelle l'Assemblée générale a déclaré que les économies réalisées ne devraient pas affecter la mise en oeuvre intégrale des activités et des programmes prescrits.

44. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), en réponse aux questions posées, déclare que le rapport a été publié le lundi de la semaine commençant le 20 avril 1997 et que la réunion officielle d'information des ambassadeurs a eu lieu le lendemain. Les articles publiés dans les journaux ont été fondés sur un document officiel communiqué aux missions.

45. Le Secrétaire général considère que les questions qui sont évoquées dans le rapport relèvent de ses prérogatives et il continuera d'adopter des mesures de ce type dans le cadre des pouvoirs dont il est investi et il soumettra à l'Assemblée générale les questions qui appellent une décision de la part des organes délibérants. La réduction de quatre à deux des réunions du Département des affaires politiques s'inscrit dans les efforts déployés pour appliquer les réductions de 150 millions de dollars sur le budget ordinaire de 1996-1997 prescrites par l'Assemblée. Nombre des propositions formulées sont issues d'un processus antérieur à l'effort de réforme de la gestion. Nombre des mesures que le Secrétaire général a manifesté l'intention d'adopter seront reflétées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, conformément aux instructions de la Commission, afin d'intégrer le processus d'amélioration de l'efficacité aux mécanismes budgétaires. Les économies de 100 millions de dollars qui ont été réalisées au titre aussi bien du budget ordinaire que des fonds extra-budgétaires relèvent de cette catégorie. Le Secrétaire général a donné pour instruction que 450 projets soient achevés avant la fin de 1997. Le plan budgétaire a prévu une réduction d'environ 90 millions de dollars des crédits par rapport à la réduction de 154 millions de dollars prescrite pour l'exercice biennal 1996-1997. Le Secrétaire général ne fait que suivre les instructions qu'il a reçues de réduire le budget en termes réels. Nombre des questions mentionnées dans le rapport seront soulevées à nouveau lors du processus d'élaboration du budget.

46. Pour ce qui est de la transformation de la culture de gestion, ce sont maintenant pour l'essentiel les directeurs de programmes qui proposent et appliquent des mesures d'amélioration de l'efficacité. Dans bien des cas, la réforme de la gestion tend à mieux faire correspondre les responsabilités et l'obligation redditionnelle, domaine dans lequel l'Organisation n'a pas excellé par le passé. Les réunions bi-hebdomadaires de gestion sont extrêmement suivies, notamment sous l'effet du programme élargi d'éducation continue qui a été mis sur pied. S'agissant des efforts de simplification entrepris dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ce processus a déjà été examiné par le Conseil d'administration de cet organe, de sorte que le mécanisme intergouvernemental est déjà intervenu. Nombre des économies évoquées dans le rapport proviennent d'un recours accru aux technologies modernes. Pour l'essentiel, les mesures dont il est question dans le rapport relèvent des prérogatives du Secrétaire général.

47. Le Secrétariat est tenu de réduire le budget en termes réels. Dans ce contexte, il a pu accroître de 55 millions de dollars les crédits ouverts au titre des deux chapitres du budget qui ont trait aux activités économiques et sociales internationales et régionales; les ressources allouées à l'ensemble des autres activités ont été réduites de 75 millions de dollars.

48. Le PRESIDENT dit que le Secrétaire général adjoint n'a pas répondu à toutes les questions. Les délégations jugent inacceptables le penchant du Secrétariat à traiter avec les médias. Le fait que les observations figurant dans le rapport ont été communiquées aux médias avant même que les ambassadeurs en aient été informés constitue une irrégularité. Il faut que les Etats Membres soient informés avant les médias. S'agissant de la proposition du Secrétaire général de réformer le Département de l'information, une telle mesure ne relève pas de ses pouvoirs étant donné que le Département a été créé par l'une des premières résolutions de l'Assemblée. Le processus de réforme doit être un effort d'équipe entre les Etats Membres et le Secrétariat.

49. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) fait observer que les documents ont été communiqués aux délégations avant que personne d'autre les aient vus. Le Secrétariat ne peut pas prévoir toutes les fuites possibles et aucun effort n'a été négligé pour faire en sorte que les Etats Membres disposent des documents avant quiconque. Ces efforts se poursuivront. Toutefois, il demeure nécessaire de répondre aux demandes d'information des médias.

50. M. FATTAH (Egypte) appuie l'accent que le Président a mis sur la nécessité de veiller à ce que le processus de réforme soit un travail d'équipe. Le document A/51/873 devrait être soumis à l'examen du CCQAB pour plusieurs raisons : il a été distribué au titre de divers points de l'ordre du jour de la Cinquième Commission; le Groupe des 77 et la Chine en ont parlé lorsqu'ils ont discuté des prérogatives des Etats Membres et du Secrétaire général; et il aura un impact sur les deux exercices biennaux à venir.

51. Le PRESIDENT dit que le Bureau tiendra des consultations avec le Secrétariat et les délégations concernant le rapport sur l'exécution des programmes, qui a fait l'objet de plusieurs questions, et informera la Commission dès que possible de la date de sa publication.

52. Mme PEÑA (Mexique) dit qu'indépendamment des informations qui seront fournies par le Bureau, elle souhaite avoir une réponse de M. Connor, dont le département est responsable de la préparation du rapport. Par ailleurs, la Commission ne pourra discuter du nouveau plan général du budget que si elle dispose d'un rapport sur l'impact des mesures d'économie adoptées pendant l'exercice biennal 1996-1997. En outre, comme un tel rapport a été demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/214 et 51/221, il représente un accord politique. Mme Peña souhaiterait savoir aussi à quelle date sera publié le document de séance répondant aux questions posées par les délégations à la 53e séance de la Cinquième Commission. La délégation mexicaine est heureuse que le Recueil des traités puisse être consulté sur Internet, mais est préoccupée par le fait qu'elle n'ait pu avoir accès qu'à très peu d'entre eux.

53. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que le CCQAB examinera la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président de l'Assemblée générale et le rapport qui y est joint (A/51/873) mais ne publiera pas de rapport distinct à ce sujet. M. Mselle a nettement l'impression que ce rapport n'a été publié qu'à des fins d'information. Il serait difficile pour la Cinquième Commission de prendre des mesures immédiates au sujet d'un tel document. Le CCQAB évoquera les informations contenues dans le document lorsqu'il examinera les différents chapitres du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999. En particulier, il analysera attentivement les passages du rapport concernant les économies et les gains de productivité réalisés dans le contexte des différents départements et programmes.

54. Même s'il n'en avait été expressément chargé, le CCQAB aurait examiné le document A/51/873 car il contient des informations qui doivent être vérifiées, par exemple l'origine des 130 millions de dollars qui ont apparemment été économisés pendant l'exercice biennal 1996-1997 et la façon dont ces économies ont été allouées, ou les 21 millions de dollars d'économies réalisées au titre des frais de transport des opérations de maintien de la paix.

55. M. Mselle suggère qu'à l'avenir, le Secrétariat indique d'emblée l'objet des documents qu'il publie et spécifie les mesures éventuelles que ces documents appellent de la part de l'Assemblée générale ou d'autres organes. Cela éviterait des discussions et des confusions inutiles.

56. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'impact des mesures de décentralisation et d'économie proposées sur les services linguistiques actuellement fournis par le Secrétariat.

57. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) fait savoir qu'un document de séance répondant aux questions posées par les délégations sera sans doute publié dans un délai de deux semaines. L'une des difficultés que soulève la préparation du document de séance est que le Secrétariat ne connaît pas la réponse à nombre des questions posées : par exemple, il ne peut pas estimer l'impact budgétaire au cours d'une année future d'une étude qui est encore en cours. La Commission recevra des informations spécifiques sur les résultats de l'étude dès qu'ils seront disponibles.

58. En réponse à la question posée par le représentant de la Syrie, M. Connor précise que le Secrétariat se borne à étudier le concept de décentralisation en termes très généraux. Il envisage en particulier la possibilité d'accroître la souplesse avec laquelle sont fournis les services linguistiques en ayant recours à des technologies avancées. Des services de traduction à distance, par exemple, ont déjà été fournis pour deux grandes conférences. S'il est techniquement possible de fournir des services d'interprétation par satellite, il n'a encore été déterminé si cette option serait économiquement réaliste.

59. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) s'associe aux préoccupations exprimées par la représentante du Mexique. Au début de la reprise de la session, M. Paschke, Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, a indiqué que le rapport devrait être établi par le Département de l'administration et de la gestion. Par la suite, une question a été posée à ce sujet au Contrôleur, mais sa réponse n'a pas été convaincante. Il est incompréhensible que personne, au Secrétariat, ne puisse fournir des informations claires sur la préparation d'un rapport demandé à la cinquantième session.

60. M. MARCONDES DE CARVALHO (Brésil) appuie les déclarations des représentantes du Mexique et de Cuba. Les Etats Membres ont adressé une demande précise au Secrétariat près de deux ans auparavant, demande qui est clairement formulée dans la résolution 50/214 de l'Assemblée générale. En fait, deux rapports ont été demandés dans cette résolution : le premier a déjà un an de retard, et nul ne peut fournir des informations quelconques sur le second, qui doit être publié au plus tard en juin 1997. Le rapport sur l'impact des mesures d'économie sera extrêmement utile pour l'examen du projet de budget car il aidera la Commission à déterminer quels sont les programmes qui ont été affectés par les mesures d'économie et quels sont ceux qui devront être poursuivis au cours de l'exercice biennal à venir.

61. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) exprime l'espoir que toute étude sur la possibilité d'avoir recours à des méthodes de traduction et d'interprétation à distance pour les réunions ordinaires qui se tiennent à New York sera soumise aux Etats Membres pour examen avant qu'une décision ne soit prise.

62. M. MOKTEFI (Algérie) relève que, dans le document sur l'état de la documentation à soumettre à la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de la cinquante et unième session (A/C.5/51/L.57), le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pendant l'exercice biennal 1996-1997 est mentionné sous le point 116 de l'ordre du jour, mais sans cote ni date de publication, ce qui confirme qu'il est censé être publié prochainement.

63. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit qu'il consultera ses collègues du Secrétariat pour déterminer quel département devra publier le rapport sur l'exécution des programmes.

La séance est levée à 12 h 50.